

ADEBAC

Association de Défense de l'Environnement du Barrès et du Coiron

Le 10 Février 2021

M. le Commissaire Enquêteur

Pref-consultation-enquete-publique@ardeche.gouv.fr

Objet : Projet parc éolien Freyssenet

Monsieur,

Je vous écris, tant à titre personnel qu'au titre de président de l'Association de Défense de l'Environnement du Barrès et du Coiron, pour vous exprimer notre ferme et totale opposition à ce projet d'implantation d'éolienne pour de multiples raisons dont je vais vous exposer quelques-unes ci-dessous :

- L'espace remarquable du Coiron :

Le Coiron est emblématique pour l'Ardèche au même titre que le Mont Gerbier de Jonc, le massif du Mezenc ou les gorges de l'Ardèche. Ce relief inversé, avec ces formations volcaniques extraordinaires et sa biodiversité exceptionnelle, a très tôt attiré l'attention des géologues et des naturalistes de toute l'Europe.

Dès 1778, Faujas de Saint Fond cite abondamment le Coiron dans son ouvrage « Recherche sur les volcans éteints du Vivarais », venant après l'expédition en 1751 sur le Coiron de Guettard et Malesherbes, deux géologues de l'Académie des Sciences et la publication de « Mémoires sur quelques montagnes de la France qui ont été des volcans ».

En 1806, un ouvrage paraissait sous la plume du géologue italien Manzani-Pencati, *Orittografia del monte Coiron*. On retrouve le Coiron au XIème et au XXème siècle dans de nouveaux ouvrages, entre autres sous la plume d'Albin Mazon dans son *Histoire de Privas*. Plus près de nous, des ouvrages évoquent les nombreuses rivières souterraines du Coiron ont été publiés et on pourrait continuer cette énumération par les superbes ouvrages récemment parus, de Bernard Vallet « Coiron, une île volcanique en Vivarais » ou celui d'Antoine Picard « le Plateau »

Le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels a publié dans les années 90, en partenariat avec les communes du Coiron, un guide sur le Coiron soulignant ses richesses exceptionnelles, géologiques (volcanisme, mares temporaires, réseaux d'eau souterraines), naturalisme (espèces végétales rares), diversité avicole avec des espèces rares sédentaires et migratoires (guêpier, pie-grièche, ...) ou en cours de réimplantation (aigle de Bonelli, vautours percnoptères, milan royal, busard cendré) et une grande diversité de chiroptères protégés (barbastelle, petit rhinolophe, rhinolophe euryali, Minioptère de Schreibers,...), etc...

La Région Rhône-Alpes a signé en 1999 un contrat environnement de Site d'Intérêt Régional.

L'Association Intercommunale de Développement Culturel et Economique de la Région du Coiron (AIDCERC) avait confié au Conseil d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ardèche (CAUE) la conception d'un guide de construction pour inciter à une meilleure intégration dans le paysage local.

La DIREN avait souhaité classer l'ensemble du Coiron en Natura 2000 (Zone B-30). Actuellement, la zone Natura 2000 de Saint-Martin sur Lavezon est gérée par la LPO Drôme.

M. le Commissaire Enquêteur, vous l'avez sûrement compris, le Coiron n'est pas un espace banal. C'est une part de notre patrimoine régional, voire national et vous ne serez pas surpris d'avoir des oppositions qui viennent de tout le département, des départements limitrophes et même de toute la France.

Au niveau régional, les différentes associations de défense du patrimoine paysager, bâti, historique et environnemental (Coiron Avenir, Sauvegarde du Barrès, Eole 07, ADEBAC,...) se mobiliseront pour s'opposer à ce projet et elles seront soutenues par les associations nationales ayant un objet similaire, entre autres la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF), Patrimoine Environnement, Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites, les Maisons Paysannes de France, la Demeure Historique, les Vieilles Maisons Françaises, etc...

- **La proximité de sites ou monuments classés ou inscrits** (Château de Berzème, Rocher et village de Sceautres, falaises du Coiron, etc...) avec une forte co-visibilité pour certains d'entre eux.

- **La proximité du hameau de Monteillet** près du lieu d'implantation prévu à 530 mètres, alors que la plupart des études préconisent des distances supérieures à 1 000 mètres de toute habitation. Que fait-on de la santé et de la qualité de vie des habitants du hameau ? (Bourdonnement, ondes, nuisances visuelles et éclairages nocturnes) ?

- **L'emplacement retenu est en plein dans les couloirs de migration** de part et d'autre du col de l'Escrinet, ce qui, du point de vue de la protection de ces oiseaux migratoires, est totalement inacceptable.

- Le dossier est volontairement incomplet et trompeur :

Incomplet : Pourquoi transmettre un document du cabinet d'expert-comptable Jouve et Fargier du 26/4/2019 pour affirmer que la société Tourenergies va percevoir 790 997€ au plus tard le 30 Juin 2019 ? Pourquoi le bilan à fin 2019, faisant apparaître ce montant, n'a-t-il pas été simplement rajouté au dossier ?

M

Les fonds propres d'environ 20% du dossier, soit 600 000€, devaient venir de la cession d'une participation dans la société PTPLM dont la société Tourrenergies était actionnaire (et M. Tourre gérant de 2013 à 2019 ce qu'il ne mentionne pas).

Le reste proviendrait d'une « Banque spécialisée », qui prêterait donc 2,4M€ à la société Tourre Energies, au capital social de 27 200€ ! Qu'on nous donne le nom d'une banque si généreuse !

La réalité est probablement la même que dans beaucoup de petits projets éoliens : Une fois l'autorisation obtenue, le promoteur revend tout ou partie du dossier à une société plus importante.

Garantie financière : Au long de la vie de l'éolienne, un montant de l'ordre de 5 000€ par an sera provisionné pour le démontage avec une garantie de 53 000€ pour ce faire. Là aussi, il est notoire que les montants sont bien supérieurs à cela. Mais notre promoteur a peut-être comme projet de revendre sa participation avant l'heure venue du démontage.

Le démontage n'est d'ailleurs prévu que sur une hauteur d'1 mètre et seulement 10 mètres linéaires autour pour les fils. Tout le béton restera dans le sol et le sous-sol et les passages d'eau, si importants sur le Coiron, en seront grandement perturbés.

Trompeur : le photo-montage n'a évidemment rien à voir avec la réalité d'une éolienne de 160 mètres à cet endroit. Il suffirait de comparer les photo-montages d'autres dossiers éoliens réalisés avec les photos des éoliennes une fois construites pour voir que les promoteurs, et celui-ci en particulier, sont passés maîtres dans l'art de travestir la réalité (éoliennes sur fond de nuages blancs, angle de vue rapetissant artificiellement les mats, etc...).

La présentation la plus scandaleusement trompeuse concerne le paragraphe sur le recyclage des pâles, par nature non recyclables, qui sont enfouies actuellement par milliers dans différents endroits, générant ainsi une dramatique pollution des sous-sols. Et notre promoteur nous montre une charmante photo de jardin d'enfants glissant avec bonheur sur les pales-toboggans ! De qui se moque-t-il avec une telle photo ? De la population ? du personnel de la Préfecture ? Il suffit de taper sur internet « recyclage pales éoliennes » pour voir l'ampleur du problème et la pollution générée !

Le promoteur se présente comme un grand spécialiste de l'éolien et annonce avoir contribué à 3 750KW d'énergies renouvelables. Si on regarde ses réalisations éoliennes, elles consistent en une participation minoritaire dans deux éoliennes, 17% de l'éolienne de Serre de Fourche d'une capacité totale de 900KW, soit l'équivalent de 153KW et 34% à Ruoms dans une éolienne de capacité de 600KW, soit l'équivalent de 353KW, 10 fois moins que le chiffre mentionné.

Tous ces points sont caractéristiques d'une volonté d'induire en erreur pour endormir les oppositions. Je crains pour ce projet qu'elles ne soient assez réveillées !

- **L'aspect financier.** C'est bien entendu le nœud du projet. Le tableau présenté ne mentionne évidemment pas le taux de rentabilité escompté par le promoteur. A un moment où les obligations d'Etat ne rapportent plus rien et celles des entreprises guère plus, les promoteurs éoliens continuent de flirter avec des rendements de l'ordre de 20%, voire plus, payés par les contribuables à travers leur facture EDF.

Le tableau présenté est d'ailleurs faux. Il continue de mentionner des frais financiers pour les années 16 à 20, alors même que l'emprunt est totalement remboursé la quinzième année. Il est vrai que cela ferait apparaître une rentabilité supérieure à 30% du capital investi pendant les 5 dernières années !

De plus, par souci de modestie probablement, ou d'altruisme, notre promoteur fait progresser les frais de manière importantes sur les 20 années, allant jusqu'à doubler certains, mais oublie d'actualiser les revenus provenant de l'électricité, déjà probablement fortement minorés. Il est certain que si on actualise les revenus provenant de l'électricité au même taux que les frais et que l'on retire les frais financiers inexistant les 5 dernières années, on va faire apparaître un taux de rendement exceptionnel sur la période.

Il aurait été intéressant que Tourenergies, investisseur dans l'éolienne de Serre de Fourche sur le Coiron, nous transmette les tableaux financiers des dix dernières années d'exploitation de cette éolienne, ou même depuis son installation, plutôt que des tableaux bien modestes et approximatifs.

Il est évidemment facile, dans ces conditions de rentabilité, de trouver un financier ou un industriel éolien pour revendre sa participation à n'importe quel moment des 20 années avec une substantielle plus-value.

C'est une opération à la rentabilité indécente, qui privilégie le profit personnel exagéré au détriment de l'intérêt collectif, à une période de crise économique due à la pandémie, où des centaines de milliers de personnes vont perdre leur emploi, moins de deux ans après le mouvement des gilets jaunes !

- **La relation avec les propriétaires et les mairies.** Le Coiron est une cible idéale, peu de population, beaucoup de liens familiaux entre les agriculteurs et les conseillers municipaux et des conditions difficiles d'exploitation agricole.

Les agriculteurs sur le Coiron ont une mission essentielle de maintien du paysage et de la biodiversité. Ils devraient être plus aidés par le Gouvernement et/ou la Région, en reconnaissance de ce rôle essentiel qu'ils jouent et seraient alors moins réceptifs aux sirènes des promoteurs éoliens. Ils doivent pouvoir profiter du développement du tourisme pour accueillir des personnes à la ferme, vendre leurs produits agricoles, sans faire fuir ces personnes qui viennent sur le Coiron à cause de ses vues et de sa nature protégée.

L'approche des promoteurs est d'ailleurs toujours la même et chaque agriculteur du Coiron a pu le constater au moins une fois au cours des dernières années : « Si vous ne signez pas cette promesse de bail, c'est votre voisin qui la signera et vous aurez les nuisances sans avoir les revenus. Dépêchez-vous de signer tant qu'il est encore temps ».

- **Les autres éoliennes sur le Coiron.** Les premières éoliennes n'auraient jamais dues être implantées sur le Coiron. Les avocats du promoteur ont réussi à faire en sorte que leur projet ne puisse pas être débattu au tribunal, en s'attachant à la forme de l'assignation. L'éolienne qui a pris feu a ensuite été reconstruite sans nouvelle enquête publique comme cela aurait dû être le cas et les promoteurs l'ont reconstruite jour et nuit pour finir avant la date du référé en toute illégalité. Il n'en faut pas d'autre.

Toute nouvelle éolienne sur le Coiron serait un signal donné aux promoteurs de tout poil que le Coiron est une terre de cocagne pour un enrichissement rapide au détriment de ses habitants.

- **L'emploi.** Ces installations sont toutes construites à l'étranger, en Chine ou ailleurs. Aucune conséquence positive sur l'emploi, direct ou indirect, sur le Coiron ou dans notre région. Seul compte le profit du promoteur.

- **Le manque de concertation.** Cette enquête sur ce projet éolien a été mise en place sans réunion préalable, en présentielle ou en virtuelle. Peu de délai, peu d'information et un délai court. C'est un procédé très peu démocratique qui rappelle les premières éoliennes installées sur le Coiron.

- **L'introduction d'un climat de discordance** dans les communautés villageoises. A chaque fois qu'il y a eu un projet éolien sur le Coiron, l'unité villageoise a été mise à mal. A Berzème, l'ancien maire M.Cadet, au vu des tensions qui apparaissaient dans son village, avait eu la sagesse de mettre fin au projet d'implantation d'éoliennes sur sa commune.

- **la position des politiques :**

Extrait d'un courrier du député Hervé Solignac au président du Conseil régional le 14 Mars 2019 :

*« L'Ardèche est une terre de patrimoines environnementaux et historiques exceptionnels que les politiques publiques locales et les actions citoyennes s'efforcent de préserver.
L'implantation d'aérogénérateurs allant jusqu'à 200 mètres de hauteur et 120 mètres*



d'envergure, le plus souvent en crête, tend à engendrer des nuisances pour les riverains, à banaliser nos paysages et à porter atteinte tant à notre identité culturelle qu'à notre économie... L'Ardèche a atteint la limite de ce qu'elle peut accepter en termes d'installations éoliennes... »

François Jacquart, Conseiller général d'Ardèche, a obtenu lors de l'assemblée régionale du 28/29 mars 2019 l'inscription de deux principes dans le Schéma régional d'aménagement (SRADDET)

1. L'acceptabilité des habitants et des élu(e)s du territoire
2. La préservation des espaces naturels et des paysages.

Ces inscriptions sont particulièrement importantes parce que, sans remettre en cause le besoin de développer les énergies renouvelables, elles permettent d'éviter l'envahissement spéculatif de l'éolien notamment dans les départements ruraux. Elles permettront également de préserver des paysages qui font la richesse touristique et environnementale de territoires fragiles.

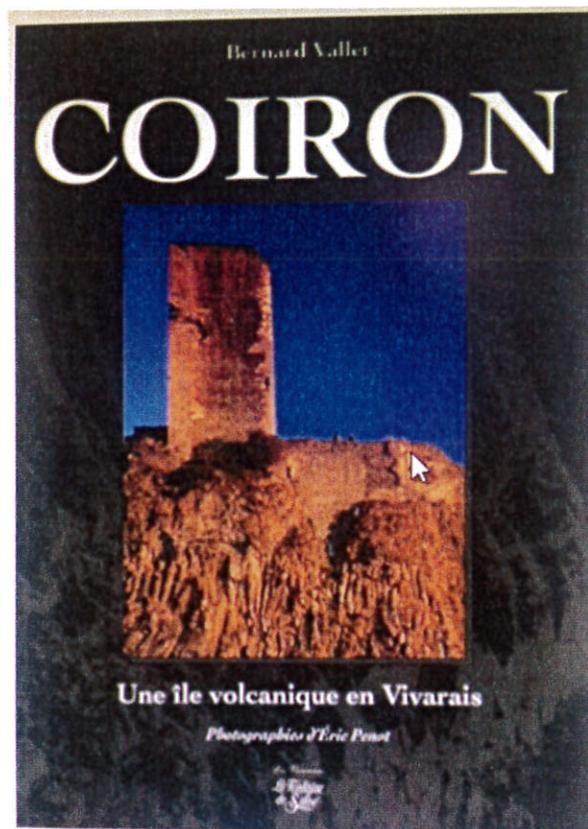
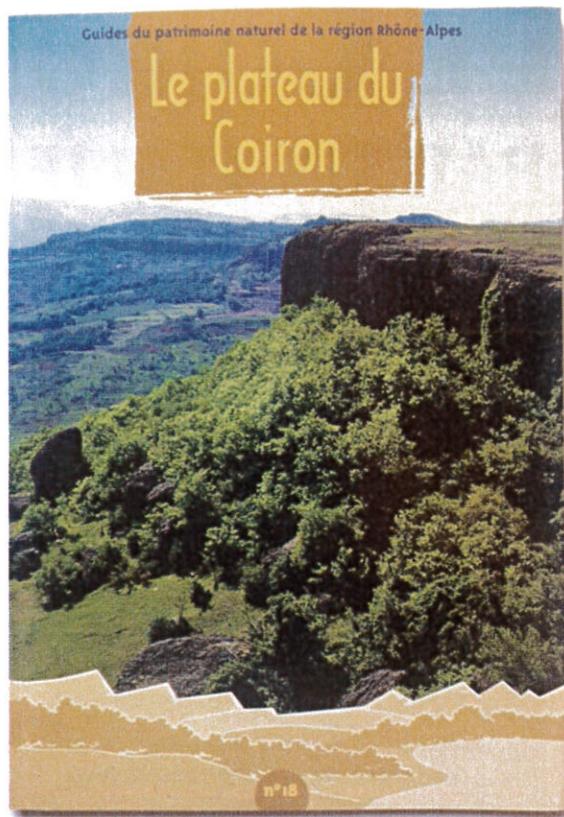
Je terminerai ce courrier ici. J'espère, Monsieur le Commissaire enquêteur, vous avoir convaincu par ces quelques arguments de donner un avis fortement négatif sur ce projet éolien.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de mes respectueuses salutations ;



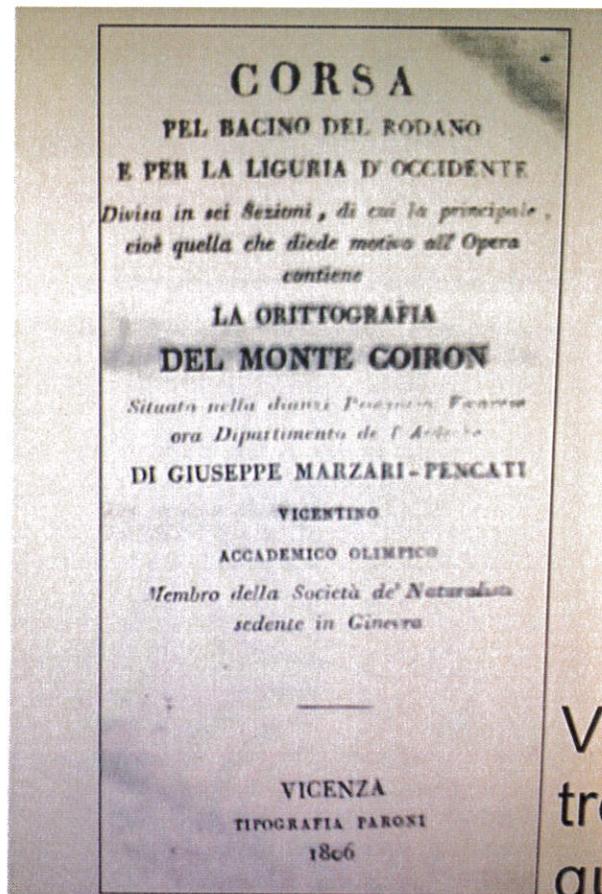
Régis de Pampelonne

Quelques publications sur le Coiron



W

LE COIRON PAR UN ITALIEN EN 1804



Enfouissement de pales d'éoliennes non éligibles au recyclage.



